

Principe d'organisation pour le schéma de la protection de l'enfance dans le Rhône
suite à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- Comité de pilotage du 29 novembre 2007 -

Comité de pilotage

Président : Mme Nachury Vice-présidente du Conseil général chargée de l'enfance et de la jeunesse
Membres : services du Département, PJJ, magistrats, secteur associatif habilité, éducation nationale, police, gendarmerie, DDASS, CAF, pédopsychiatrie, associations d'utilité publique concernant l'enfance ou la famille et personnes qualifiées

- Donne les orientations et valide les propositions du Comité technique de suivi
- Pilote l'Observatoire
- Invite d'autres interlocuteurs en cas de besoin

- Émet des propositions
- Transmet les travaux de l'observatoire et des groupes de travail

Emet des recommandations

Comité technique de suivi

Coordonnateur : déléguée générale EF-PMI, Conseil général
Membres : 4 personnes du Conseil général du Rhône, 2 personnes de la PJJ, 4 magistrats judiciaires, 6 personnes du secteur associatif habilité

- Transmet les orientations du Comité de pilotage,
- Suit et valide les travaux de l'Observatoire
- Formule des propositions et avis sur la mise en oeuvre

Transmet les travaux et les données statistiques

Cellule dép. de recueil-traitement - évaluation des informations préoccupantes

- Veille de l'information préoccupante et du signalement judiciaire

Coordonnateur : Conseil général
Membres : services du Département, PJJ, magistrats, secteur associatif habilité, éducation nationale, police, gendarmerie, DDASS

Cette instance évalue globalement le dispositif analyse des dysfonctionnements et émet des recommandations

Recueil des informations préoccupantes

Membre : Conseil général du Rhône (accueil en MDR, services centraux)
Chargé d'assurer sur le terrain le recueil-traitement-évaluation des informations en lien avec les partenaires

Observatoire-centres de ressources

Équipe technique

Membres : 5 personnes du pôle Enfance, famille et PMI du Conseil général du Rhône, PJJ et autres partenaires en fonction des travaux

Bureau permanent

Membres : équipe de direction du pôle Enfance, famille et PMI du Conseil général du Rhône en lien avec l'Observatoire Départemental du CG

- 1/ L'observatoire doit réaliser les travaux d'observation et d'analyse concernant :
 - le suivi et évaluation du Schéma,
 - l'élaboration de statistiques annuelles sur tous les volets de la P.E. (éducatif, social, sanitaire, culturel,...),
 - l'analyse des données anonymes provenant de la cellule dép. de recueil des informations préoccupantes,
 - la mesure de la pertinence et de la qualité des réponses au niveau départemental.
- 2/ Il assure une fonction d'appui et de ressources en matière de statistiques et d'évaluation
- 3/ il réalise des travaux à la demande du Comité de pilotage.

Groupes de travail A, B,...

Membres : à définir en fonction de la problématique